

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
23 AVRIL 2018 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 23 avril 2018, et ce, **sous réserve de retirer le point 15**, intitulé : « Fourniture et livraison d'une fourgonnette utilitaire Ford Transit EL350 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-04-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of April 23, 2018 **and under reserve, by removing item 15**, entitled: "Supply and delivery of one (1) Ford Transit EL350 utility van".

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 6 et aucun citoyen ne s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 19 h 6.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2018

RÉSOLUTION N° 18-04-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2018

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-04-02

Subject: Adoption of Minutes of March 26, 2018 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 26, 2018, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 26, 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport d'activités du trésorier - élections et référendums
- .2 Rapport financier 2017
- .3 Registres des règlements d'emprunt nos E-0802-1 et E-1003-1 - résultats
- .4 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .5 Liste des commandes - 10 000 \$
- .6 Liste des commandes - 25 000 \$
- .7 Liste des chèques et dépôt directs
- .8 Rapport - ressources humaines
- .9 Permis et certificats

6. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes .

RÉSOLUTION N° 18-04-03

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes .

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2018;

RESOLUTION N° 18-04-03

Subject : Grant application - program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes".

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2018;

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division – Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande;

Confirmer que la Ville de Mont-Royal s'engage à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondante à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Vente à l'encan

RÉSOLUTION N° 18-04-04

Objet : Vente à l'encan

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser l'Assistant-greffier à procéder à une vente à l'encan des bicyclettes et des biens municipaux désuets détenus par la Ville pendant plus de soixante jours, cette vente devant être précédée d'un avis public afin de permettre aux personnes concernées de récupérer leurs biens avant la vente qui sera tenue samedi, le 2 juin 2018;

D'autoriser la donation des items qui ne seront pas vendus à des organismes sans but lucratif ou, à défaut, à des personnes pouvant récupérer ou recycler les items;

D'autoriser, en tout dernier lieu, la destruction des biens qui ne pourront être vendus ou donnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request;

Confirm that the Town of Mount Royal agrees to finance the total amount of planned expenditures for the acquisition of the library books, including the portion corresponding to the grant that will be allocated by the Ministry.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-04-04

Subject : Auction sale

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Assistant Clerk to proceed with an auction sale of the bicycles and the obsolete municipal equipment held by the Town for more than sixty days, a public notice will announce the sale and allow the rightful owners to recover their goods before the date of the sale which will be on Saturday, June 2, 2018;

To authorize the donation of any unsold goods to non-profit organizations or, failing this, to any persons willing to reuse or recycle the articles;

To authorize, as last recourse, the destruction of the articles which will not have been sold or given away.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMOT pour l'année 2018

RÉSOLUTION N° 18-04-05

Objet : Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMOT pour l'année 2018

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à Ville de Mont-Royal;

De dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

De respecter l'atteinte du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année;

D'informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques;

D'approuver la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMOT pour l'année 2018;

D'autoriser l'envoi au MAMOT de la demande d'aide financière liée à la programmation des travaux TECQ 2014-2018 et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale;

RESOLUTION N° 18-04-05

Subject : Work MAMOT TECQ 2014-2018 Program for year 2018

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined the "Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)";

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedures within this guide that are applicable in order to receive the government contribution and confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs, Regions and Land Occupancy;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To respect the procedures within this guide that are applicable;

To release Canada and Quebec as well as their Ministers, senior officials, employees and agents from all responsibility regarding claims, requirements, losses, damage and costs of any kind based on an injury inflicted upon a person, that person's death, damage caused to property or the loss of property due to a deliberate or negligent act stemming directly or indirectly from investments made by way of the government contribution obtained from the TECQ 2014-2018 Program;

To realize the capital asset minimal threshold in municipal infrastructures fixed at \$28 per resident per year of the program;

To inform the MAMOT of any changes made to the programming work approved by this resolution;

To certify that the work program include true costs;

To approve the work program with respect to the MAMOT TECQ 2014-2018 program for the year 2018;

To authorize the deposit of the grant request for the MAMOT TECQ 2014-2018 Program and all other documents required by the MAMOT required to receive the government contribution;

Et de modifier les PTI 2014,2015 et 2016, si nécessaire, suite à l'approbation de la programmation du MAMOT.

To modify the 2014, 2015 and 2016 CWP, if required, following MAMOT's approval of work programming.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 18-04-06

RESOLUTION N° 18-04-06

Objet : Ratification des débours

Subject : Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er mars au 31 mars 2018:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1 to March 31, 2018:

Salaires et avantages sociaux: 2 054 034 \$

Salaries and fringe benefits: \$2,054,034

Fournisseurs et autres paiements: 2 220 860 \$

Suppliers and other payments: \$2,220,860

Frais de financement: 94 745 \$

Financing costs: \$94,745

Remboursement en capital –
Dette à long terme: 809 000 \$

Principal reimbursements -
long term debt: \$809,000

Total des déboursés: 5 178 639 \$

Total disbursements: \$5,178,639

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues

RÉSOLUTION N° 18-04-07

RESOLUTION N° 18-04-07

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues

Subject : Reconstruction of sections of sidewalks and curbs of various streets

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 300 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI 2018 pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$300,000 (taxes included) within the PTI 2018 for the reconstruction of sidewalks and curbs, on miscellaneous streets which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie COJALAC INC., le contrat (C-2018-16) à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 276 854,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award to the lowest compliant tenderer COJALAC INC., the contract (C-2018-16) to undertake these works with the unit prices submitted, for a total of \$276,854.05 taxes included in accordance with the tendering documents;

D'autoriser COJALAC INC., d'exécuter des travaux supplémentaires de réparation de trottoirs, selon les prix unitaires soumis et à l'intérieur des budgets disponibles dans le budget d'opération pour les élargissements d'entrées charretières et les réparations pour les coupes de services publics, d'aqueduc et d'égout;

DE facturer les citoyens au taux de 400 \$ le mètre linéaire de trottoirs reconstruits pour les travaux de reconstruction de sections de trottoir, telles que les entrées charretières, à leur demande;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1803

Imputation :
Projet : 2018-310-06 - Reconstruction de trottoirs (programme annuel)

Compte budgétaire : 22-300-00-711.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize COJALAC INC. to carry out additional sidewalk repair work for the unit prices submitted and within the allowable budgets of the operating budget, for the widening of driveway ramps, public utilities, sewer and water cut repairs.

To bill the residents \$400 per linear meter of reconstructed sidewalks for the reconstruction of sidewalk sections, such as driveway ramps, upon their request;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Loan by-law E-1803

Appropriation :
Project: 2018-310-06 - "Reconstruction de trottoirs (programme annuel)"

Budget account: 22-300-00-711.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics

RÉSOLUTION N° 18-04-08

Objet : Remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 462 800 \$ (taxes incluses) pour le remplacement des réservoirs à essence aux Travaux publics au 180 chemin Clyde, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie GMR INC. le contrat (C-2018-25) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 404 194,61 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'accorder à PÉTROSÛR LTÉE la Partie 3 du contrat (C-2016-02-C) à cette fin, soit au montant de 14 322,84 \$ (taxes incluses), incluant le prix forfaitaire soumis de 12 187,35 \$ et incluant le montant supplémentaire de 2 135,51 \$ pour la surveillance des travaux supplémentaires, conformément aux documents de soumission relatifs à ce contrat;

D'affecter un montant de 325 917,25 \$ (taxes incluses) du surplus accumulé pour acquitter une partie de cette dépense

RESOLUTION N° 18-04-08

Subject : Replacement of fuel tanks at Public Works

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$462,800 (taxes included) for the replacement of fuel tanks at Public Works located at 180 Clyde Road, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest bidder, GMR INC. the contract (C-2018-25), to undertake these works, for the lump sum price of \$404,194.61 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To award to PÉTROSÛR LTÉE Part 3 of the contract (C-2016-02-C) for this purpose for a total of \$14,322.84 (taxes included), including the the lump-sum price submitted of \$12,187.35 (taxes included) and including an supplementary expenditure of \$2,135.51 (taxes included) for site supervision professional services, all in accordance with the tendering documents;

To use \$325,917.25 (taxes included) from the accumulated surplus to finance a portion of this expenditure;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Surplus accumulé affecté Règlement d'emprunt
E-1802

Imputation:
Projet : 3 006 - Remplacement des réservoirs
essence - Travaux publics

Compte budgétaire : 22-300-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Marquage de chaussée

RÉSOLUTION N° 18-04-09

Objet : Marquage de chaussée

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyé par la conseillère Erin Kennedy, il est
résolu :

D'autoriser une dépense de 99 000 \$ (taxes
incluses) en 2018 pour le marquage de
chaussée, comprenant tous les frais accessoires,
le cas échéant;

D'accorder à LES ENTREPRISES JACLUC INC.,
le contrat (C-2018-01) à cette fin, aux prix
unitaires soumis, soit au montant de 89
948,77 \$ (taxes incluses) pour la saison 2018,
conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2018

Imputation:
02-350-00-458 - Services extérieurs - Marquage
de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge this expenditure as follows:

Source:
Appropriated Accumulated Surplus Loan By-Law
E-1802

Appropriation:
Project: 3 006 - " Remplacement des réservoirs
essence - Travaux publics "

Budget account: 22-300-00-719.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-04-09

Subject : Pavement markings

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Erin Kennedy, and
resolved:

To authorize an expense for the amount of
\$99,000 (taxes included) in 2018 for traffic line
marking, which includes, as needed, all
accessory costs;

To award to LES ENTREPRISES JACLUC INC.
the contract (C-2018-01) to undertake these
works, at the unit prices submitted, for the
amount of \$ 89,948.77 (taxes included) for the
2018 season, in accordance with the tendering
documents;

To charge the expenses related to this contract
as follows:

Source:
Operating Budget 2018

Appropriation :
02-350-00-458 - "Services extérieurs - Marquage
de rues".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture d'enrobés bitumineux

RÉSOLUTION N° 18-04-10

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 147 000 \$ (taxes incluses) en 2018 pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CONSTRUCTION D.J.L. INC. le contrat (C-2018-04) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 132 465,57 \$ (taxes comprises), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2018

Imputation:
02-413-00-622 - Matériaux - aqueducs
(réparation de bris)
35 000 \$ (taxes incluses)

02-415-00-622 - Matériel - Réparations des surfaces suite entretien
35 000 \$ (taxes incluses)

02-321-00-625 - Matériel - Entretien des rues 77 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-04-10

Subject : Supply of asphalt mixes

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$147,000 (taxes included) in 2018 for the supply of asphalt mixes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to CONSTRUCTION D.J.L. INC. the contract (C-2018-04) to undertake these works, for the unit prices submitted, in the total amount of \$132,465.57 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2018

Appropriation:
02-413-00-622 - "Matériaux - aqueducs
(réparation de bris)"
35 000 \$ (taxes included)

02-415-00-622 - "Matériel - Réparations des surfaces suite entretien"
35 000 \$ (taxes included)

02-321-00-625 - "Matériel - Entretien des rues" 77 000 \$ (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Rejet des soumissions - Fourniture et livraison d'un (1) véhicule neuf, modèle 4x4 Chevrolet Silverado

RÉSOLUTION N° 18-04-11

Objet : Rejet des soumissions - Fourniture et livraison d'un (1) véhicule neuf, modèle 4x4 Chevrolet Silverado

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue pour la Fourniture et livraison d'un (1) véhicule neuf, modèle 4x4 Chevrolet Silverado cabine allongée 2018 ou plus récent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-04-11

Subject : Rejection of tenders - Supply and delivery of one (1) new vehicle 4x4 Silverado Chevrolet

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To reject the tender received for the Supply and delivery of one (1) new vehicle 4x4 Silverado Chevrolet extra cab, 2018 or more recent.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

16. Fourniture et installation de deux (2) pompes à saumure à l'aréna

RÉSOLUTION N° 18-04-12

Objet : Fourniture et installation de deux (2) pompes à saumure à l'aréna

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 42 500 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation de deux (2) pompes à saumure à l'aréna, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à CIMCO RÉFRIGÉRATION, DIVISION DE TOROMONT INDUSTRIES LTÉE., le contrat (C-2018-41) à cette fin, aux prix soumis, soit 38 459,14 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'affecter un montant de 42 500 \$ du surplus accumulé pour acquitter cette dépense; et

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Surplus accumulé

Imputation :
Projet : 2018-320-16 (PTI 2018) - Remplacement (2) pompes à saumure et isolement des tuyaux (1050 Dunkirk)

Compte budgétaire : 22-700-00-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-04-12

Subject : Supply and installation of two (2) brine pumps at the arena

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$42,500 (taxes included) for the supply and installation of two (2) brine pumps at the arena, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest tenderer, CIMCO RÉFRIGÉRATION, DIVISION DE TOROMONT INDUSTRIES LTÉE. the contract (C-2018-41) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$38,459.14 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract

To use 42,500 \$ from the accumulated surplus to finance this expenditure; and

To charge these expenditures as follows:

Source:
Accumulated surplus

Appropriation:
Project : 2018-320-16 (PTI 2018) - "Remplacement (2) pompes à saumure et isolement des tuyaux (1050 Dunkirk)

Budget account: 22-700-00-722.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Rejet de la soumission pour le lavage de vitres et fenêtres - Bibliothèque municipale

RÉSOLUTION N° 18-04-13

Objet : Rejet de la soumission pour le lavage de vitres et fenêtres - Bibliothèque municipale

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue pour le lavage de vitres et fenêtres à la bibliothèque municipale (C-2018-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-04-13

Subject : Reject of tender for glass and window cleaning - Municipal library

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To reject the tender received for the glass and window cleaning at the municipal library (C-2018-12).

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Système de pondération et d'évaluation des offres pour les services techniques de soutien et de maintenance du système de téléphonie

RÉSOLUTION N° 18-04-14

Objet : Système de pondération et d'évaluation des offres pour les services techniques de soutien et de maintenance du système de téléphonie

ATTENDU QUE les services de soutien et de maintenance revêtent un caractère important pour conserver une infrastructure de téléphonie fiable;

ATTENDU QUE la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du contrat de services techniques pour le soutien et la maintenance du système de téléphonie;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services techniques de soutien et de maintenance du système de téléphonie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-04-14

Subject : Bid Weighting and Evaluation System for the technical support and maintenance services for the telephony system

WHEREAS support and maintenance services are very important for maintaining a reliable telephony infrastructure;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluation system for awarding a contract for technical support and maintenance services for the telephony system;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluation system for technical support and maintenance services for the telephony system.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Prolongement du contrat d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 18-04-15

Objet : Prolongement du contrat d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtiments municipaux

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense jusqu'à concurrence de 10 000 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. le prolongement du contrat C-2015-52 à cette fin pour une période de un (1) mois, soit du 1er mai au 31 mai 2018, aux tarifs actuel du contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018;

Imputation :
02-385-00-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains

Dépense: 10 000 \$ (Taxes incluses)
Crédits: 9 131,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-04-15

Subject : Extension of the contract for maintenance of ventilation - air conditioning systems and hot water and steam heating system for municipal buildings

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense up to \$10,000 (taxes included) for the maintenance of ventilation - air conditioning systems and hot water and steam heating systems, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. the extension of the contract C-2015-52 for that purpose, for a period of one (1) month, from May 1st to May 31st, 2018 as per the current price rates of the contract;

To charge the expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2018

Appropriation:
02-385-00-522 - "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains"

Expense: \$10,000 (taxes included)
Crédits: 9,131.33 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 18-04-16

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 23 mars 2018:

RESOLUTION N° 18-04-16

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on March 23, 2018:

Plan N°1 : 159, Graham pour « Approbation des échantillons pour un projet d'agrandissement latéral sur 2 étages »; Sous réserve : le mortier doit se marier au style et à la couleur de l'existant;

Plan N°2 : 582, Portland pour « Agrandissement d'un 2e étage sur la partie de 1 étage déjà existant arrière, balcon arrière et modification de la façade avant incluant une nouvelle marquise et l'approbation des échantillons »; Sous réserve : Choisir le toit en métal pour qu'il se marie à celui du voisin (en terme de taille et de style). Resoumettre l'échantillon de métal et un détail du dessin de construction de la marquise: proportions et choix du matériau de la colonne;

Plan N°3 : 342, Sloane pour « Changement de la finition de la marquise : permis déjà émis-travaux déjà faits »; Tel que construit : la marquise doit être conservée telle quelle : sans rajout de moulures;

Plan N°4: 5470, Paré pour « Nouvelles enseignes : murale et autonome »;

Plan N°7 : 268, Glengarry pour « Reconstruire le balcon arrière tel qu'existant »;

Plan N°9: 1143, Beaumont pour « Modification de la façade arrière – rajout un 2e porte patio et 3 puits de lumière »;

Plan N°11 : 175, Brookfield pour « Modification de la façade arrière, des ouvertures et nouvelle terrasse »;

Plan N°12 : 2200, Sunset pour « Re-soumission pour le projet d'agrandissement : ajout d'un 2ème étage sur un étage existant »;

Plan N°13 : 20, Montgomery pour « Modification des deux entrées (Montgomery et Dunkirk) de l'école Mont-Royal »;

Plan N°14 : 1315, Lucerne pour « Créer une entrée au sous-sol – Porte patio et cour anglaise sur la façade dans la cour arrière »; La hauteur du mur doit figurer sur les élévations ou bien un garde-corps sera requis;

Plan N°15 : 325, Lazard pour « Modification des ouvertures sur les quatre façades »; Sous réserve : Les détails de la composition et des finitions des ouvertures fixes (afin de respecter l'existant) sont requis;

Plan N°16 : 1560, Laird pour « Modification de la façade de l'école St-Clément Est : nouvelle brique et fenestration pour les façades suivantes: coin Laird/Beverley et coin arrière vers Jasper »; Sous réserve: détails de la brique et des joints de mortier « endommagés » (profil incliné) selon le bâtiment existant;

Plan No.1: 159 Graham for "Approval of finishes for the two storeys side addition project"; Subject to: mortar to match the profile and color of the existing;

Plan No.2: 582 Portland for "Addition of the 2nd floor above the existing rear 1-storey addition, rear balcony and front façade modification including a new canopy and approval of finishes"; Subject to: metal roof choice for canopy to match the neighbour's (in gauge and profile). Resubmit the metal sample and the canopy blow-up construction details: for column details for proportions and column material choice;

Plan No.3: 342 Sloane for "Changing the canopy finishes: permit already issued - works already done"; As built: the canopy to be left as is; no moulding to be added;

Plan No.4: 5470 Paré for "New signs: wall-mounted and post sign";

Plan No.7: 268 Glengarry for "Rebuild the rear balcony as per existing";

Plan No.9: 1143 Beaumont for "Rear façade modification – Adding a 2nd patio door and 3 new sky-lights";

Plan No.11: 175 Brookfield for "Rear façade's modification, new openings and new deck";

Plan No.12: 2200 Sunset for "Resubmission for an addition project : adding a 2nd floor above an existing 1-storey addition";

Plan No.13: 20 Montgomery for "Modification to the Mount Royal school's two entrances (Montgomery and Dunkirk)";

Plan No.14: 1315 Lucerne for "Creating an entrance to the basement – Patio door and English courtyard in the back yard"; Height of wall to be shown on the elevations or railing is required;

Plan No.15: 325 Lazard for "Modification to openings on all four facades "; Subject to: details required for the composition and finishing (to respect the existing) of the blocked openings;

Plan No.16: 1560 Laird for "Modification to the St-Clément East School façade: new brick and fenestration for the following facades: Corner Laird/Beverley and rear corner to Jasper"; Subject to: details of brick and "weathered" mortar joints (slanted profile) as per existing building;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 avril 2018:

Plan N°1 :215, Lazard pour « Installation d'un puits de lumière sur la partie plate du toit »;

Plan N°3 : 32, Palmerston pour « Démolir le solarium arrière existant et reconstruire un agrandissement au même endroit; modification des ouvertures, nouvelle pergola et terrasse en pavé uni au sol sur la façade arrière; Approbation de l'échantillon aluminium « Dark Bronze » »;

Plan N°4 : 30, Brittany pour « Dossier PAD – Modifier accès au balcon: enlever porte patio pour la remplacer par une porte simple avec fenêtre »; Sous réserve : Pose d'aluminium brun sous la fenêtre;

Plan N°7a): 4300, Côte-de-Liesse pour « Nouvelle porte entrée»; et Plan N° 7b). 4300, Côte-de-Liesse pour « Enseigne murale »;

Plan N°8 : 2210, Pitt pour « Modification de la façade avant par installation du revêtement « Gentek » et l'approbation des échantillons »; Sous réserve : Option 2;

Plan N°9 : 112, Lockhart pour « Modification d'une ouverture pour installer une nouvelle porte patio à l'arrière »;

Plan N°10 : 5475, Royalmount – suite 115 pour « Enseigne murale »;

Plan N°11 : 465, Vivian pour « Balcon existant à rénover et construire un toit au-dessus »; Suggère un auvent rétractable pour conserver la luminosité à l'intérieur de la maison;

Plan N°12: 8010, Devonshire pour « Enseigne murale »;

Plan N°14 : 25, Palmerston pour « Modification des ouvertures pour un permis déjà émis en 2017 »;

Plan N°15 : 280, Appin pour « Agrandissement au-dessus du garage et panneau d'échantillons »; Sous réserve : Simplifier la modulation sur le côté parce que semble trop chargé; s'inspirer de l'arrière;

Plan N°18 : 2262, Fulton pour « Démolir le solarium arrière existant et reconstruire un agrandissement sur le même foundation; Recouvrir de bois la terrasse existante et installer un nouveau garde-de-corps en métal »;

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on April 6, 2018:

Plan No.1: 215 Lazard for "Installing a skylight on the flat portion of the roof";

Plan No.3: 32 Palmerston for "Demolishing the existing rear solarium and rebuilding an addition in the same location; modification to the openings, new pergola and uni-stone terrace to the rear façade; Approval of the "Dark Bronze" aluminum finish.";

Plan No.4: 30 Brittany for "PAD - Modifying access to the balcony: remove patio door to replace it with a single door with window"; Subject to: Install brown aluminium under window;

Plan No.7a): 4300, Côte-de-Liesse for " New entrance door"; et Plan No. 7b). 4300, Côte-de-Liesse for "Wall-mounted sign (already installed)";

Plan No.8: 2210 Pitt for "Modification to the front façade by installing "Gentek" coating and approval of samples"; Subject to: Option 2;

Plan No.9: 112 Lockhart for "Modification to an opening to install a new patio door at the rear";

Plan No.10: 5475 Royalmount – suite 115 for "Wall-mounted sign";

Plan No.11: 465 Vivian for "Existing balcony to be renovated and building a roof above it"; Suggesting a retractable awning to maintain light inside the house;

Plan No.12: 8010 Devonshire for "Wall-mounted sign";

Plan No.14: 25 Palmerston for "Modification to the openings for a permit already issued in 2017";

Plan No.15: 280 Appin for "Addition above the garage and approval of sample board"; Subject to: Simplifying the modulation which seems overwhelming; Take inspiration from the back;

Plan No.18: 2262, Fulton for "Demolishing the existing rear solarium and rebuilding an addition on the same foundations; Covering the existing deck with wood and installing a new metal railing";

Plan N°19 : 47, Henley pour « Modification des ouvertures pour un projet déjà approuvé et permis émis : Ajout d'un 2e étage sur un agrandissement déjà existant dans la cour arrière »;

Plan N°24 : 154, Carlyle pour « Agrandissement arrière sur un étage et approbation de l'échantillon d'aluminium 'Gentek – antique brown'»; Sous réserve : fournir le détail du fini aluminium;

Plan N°25 : 5890, Andover pour « Enseigne autonome – Remplacement d'une structure existante »;

Plan N°26 : 111, Fernlea pour « Terrasse arrière »;

Plan N°28 : 275, Vivian pour « Approbation d'une terrasse à l'arrière pour un projet d'aménagement, piscine et clôture »;

Plan N°29 : 524, Chester pour « terrasse arrière »;

Plan N°31 : 1590, Rockland pour « Approbation d'une terrasse à l'arrière pour un projet d'aménagement, piscine et clôture »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 23 mars 2018:

Plan N°8 : 139, Lazard pour « Agrandissement arrière sur deux étages et construction d'un garage latéral »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'élévation latérale doit être préservée autant que possible. Suivre les directives du PIIA pour les maisons de phase I. Les élévations complètes doivent être montrées incluant celles du voisin. Le volume du garage doit être réduit au minimum au-delà la ligne médiane de la maison ».

Plan N°10 : 119, Dunrae pour « Agrandissement à l'arrière, au-dessus du garage et un porche (vestibule) à l'avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Commentaires maintenus concernant le style et la forme de l'agrandissement au-dessus du garage. Le porche doit être conforme au règlement concernant les ajouts avant. Il est fortement suggéré d'avoir recours à un architecte pour résoudre les problèmes de conception de ce projet »;

Plan No.19: 47 Henley for "Modification to the openings for a project already approved and permit issued : addition of a 2nd floor to an already existing 1-storey addition in the back yard";

Plan No.24: 154 Carlyle for "One floor rear addition and approval of the 'Gentek – antique brown'- aluminium sample; Subject to: Provide with the aluminium finish detail;

Plan No.25: 5890 Andover for "Post sign – Replacing an existing structure";

Plan No.26: 111 Fernlea for "Rear deck";

Plan No.28: 275 Vivian for "Approval of a rear deck for a landscaping, pool and fence project";

Plan No.29: 524 Chester for "Rear deck";

Plan No.31: 1590 Rockland for "Approval of a rear deck for a landscaping, pool and fence project";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on March 23, 2018:

Plan No.8: 139 Lazard for "Two storeys' rear addition and building a side garage"; REFUSED for the following reasons: "Side elevation to be preserved as much as possible. Follow PIIA guideline for Phase I homes. Complete elevations to be shown with the neighbor's side as well. Garage volume to be set back minimally past the mid-line of the house";

Plan No.10: 119 Dunrae for "Rear addition, above the garage and front vestibule (foyer)"; REFUSED for the following reasons: "Comments maintained for style and form of addition over the garage. The vestibule to conform to the by-law regarding front additions. Strongly suggested to have an architect on this project to solve design issues";

Plan N°17 : 1011, McNaughton pour « Démolition et la reconstruction du garage existant plus l'ajout d'un étage au-dessus du garage et un agrandissement de 2 étages à l'arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents ne sont pas respectés. Le garage doit être reculé comme l'existant et le volume vers l'arrière de la propriété doit être retravaillé. Les couleurs sont à revoir pour des tons plus clairs. Doit respecter le PIIA »;

Plan N°19 : 2110, Athlone pour « Modification du permis émis : modifications des ouvertures de la façade avant et marquise à l'entrée - travaux déjà faits »; REFUSÉ (tel que construit) pour les raisons suivantes: « La marquise doit être reconstruite telle que l'originale (longueur et épaisseur);

Plan N°21 : 170 Geneva pour « Modifications apportées aux plans approuvés; Changer les revêtements extérieurs de pierre et stuc pour de la brique et de la pierre »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'architecture géorgienne proposée n'est pas d'un style pur et en comparaison avec les plans approuvés, la maison existante tend plus sur le style approuvé que sur le géorgien. Tel que mentionné précédemment, le projet approuvé est plus charmant, respecte l'architecture originale et s'intègre mieux dans le paysage urbain existant. Bien que le géorgien soit un style de phase 2, la structure existante s'adapte mieux au style approuvé et l'architecture est un meilleur projet »;

Plan N°22 : 115, Dunrae pour « Agrandissement arrière sur 2 étages »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Même si sa couleur est maintenant plus claire, la forme n'a pas changé et le nouveau volume domine toujours la maison existante et il y a toujours un manque d'équilibre entre les deux. Il faut retravailler s'il est désiré de conserver le style contemporain; une meilleure transition et intégration sont nécessaires ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 avril 2018:

Plan N°6 : 355, Beverley pour « Agrandissement arrière (2 étages) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le retrait proposé est apprécié mais l'agrandissement proposé et ses détails ne respectent pas la maison existante »;

Plan N°16 : 1190, Dunvegan pour « Changement de revêtement de toiture- Métal »; REFUSÉ pour les raisons suivantes : « La maison a une grande valeur architecturale et le matériel proposé pour le toit ne s'intègre pas bien. Le charme de la maison va être réduit. Les lignes horizontales du revêtement proposé sont trop fortes/visibles ainsi que la finition du bord des lucarnes et du toit. Ce produit a été installé à un autre endroit et le résultat nous confirme que ce n'est pas un bon choix pour cette maison »;

Plan No.17: 1011 McNaughton for "Demolishing and rebuilding the existing garage plus the addition of a floor above the garage and a 2-storey addition at the rear"; REFUSED for the following reasons: "The previous comments are not being respected. The garage to be recessed as the existing and rework the volume towards the rear of the property. The colors to be revised to lighter shades. Must respect PIIA";

Plan No.19: 2110 Athlone for " Modification to the issued permit: modifications to the front facade openings and to the front canopy - work already done"; REFUSED (as built) for the following reasons: "Canopy to be rebuilt as per original (length and thickness)";

Plan No.21: 170 Geneva for "Modifications to the approved plans; Changing the exterior sidings from stone and stucco to brick and stone"; REFUSED for the following reasons: "The Georgian architecture being proposed is not pure in its style and when comparing to the approved plans, the existing home leans more to the approved style than to the Georgian. As previously mentioned, the approved project is more charming and respects its original architecture and fits better into the existing streetscape. Though the Georgian is a phase 2 style the existing structure adapts better with the approved style and the architecture is a better project";

Plan No.22: 115 Dunrae for "Two storeys' rear addition"; REFUSED for the following reasons: "Though introducing a lighter color, the form has not changed and the new volume is still overpowering the existing home and there is still a lack of balance between the two. Must rework if to keep the contemporary style; a better transition and integration is required".

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on April 6, 2018:

Plan No.6: 355 Beverley for "Rear addition (2 storeys)"; REFUSED for the following reasons: "Proposed recess (setback) is appreciated but the proposed addition along with the details do not respect the existing home";

Plan No.16: 1190 Dunvegan for "Changing the roof finish - Metal"; REFUSED for the following reasons: "The house has a great architectural value and the proposed roof material does not integrate well. The charm of the house will be reduced. Horizontal lines of the proposed finish are too strong / visible as well as the dormers edge's and roof's finish. This product has been installed another home and the result confirms that it is not a good choice for this home";

Plan N°17 : 450, Kenaston pour « Installation des colonnes avec lumière dans la cour avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Il y a suffisamment de colonnes sur le devant de la maison, l'ajout de nouvelles colonnes va charger inutilement le devant »;

Plan N°20 : 231, Lazard pour « Agrandissement et modification des façades existantes »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'impression de boîte à l'arrière doit être "brisée". Les couleurs et les matériaux ne font que l'amplifier »;

Plan N° 21 : 139, Lazard pour « Agrandissement arrière de 2 étages et agrandissement latéral par l'ajout d'un garage latéral avec 1 étage au-dessus »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Agrandissement du garage : la façade latérale est la signature de la maison et l'agrandissement proposé du garage dénature la façade et l'entrée de la maison. L'agrandissement est trop "carré". La modulation de l'acrylique est trop institutionnelle. Le caractère du volume principal doit être respecté. Agrandissement à l'arrière : l'agrandissement doit s'agencer avec la partie jumelée. L'agrandissement en soi n'est pas en harmonie avec la maison existante ni celle du voisin »;

Plan N°23 : 2245, Seneca pour «Modification de la façade principale; changer le revêtement de brique et pierres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le projet ne s'intègre pas à l'architecture des maisons avoisinantes. L'allongement de la façade du garage n'apporte rien à la maison. La pierre proposée est inapproprié pour ce projet. Les exemples de finis montrés comme exemple étaient installés sur des multifamiliales et non des projets d'unifamiliale. Les fenêtres au deuxième étage sont trop grandes. C'est un type de projet qui pourrait s'intégrer sur un boulevard mais pas sur une rue résidentielle comme Seneca »;

Plan N°27 : 1011, McNaughton pour « Démolition et reconstruction du garage existant plus l'ajout d'un étage au-dessus du garage et un agrandissement de 2 étages à l'arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les interventions proposées sur l'avant sont dans la bonne direction. Le toit de l'agrandissement latéral doit être rabaissé d'au moins 12" parce qu'il s'agit d'un volume secondaire. L'agrandissement arrière est à revoir et ne s'intègre pas à la maison existante ni au jumelé du voisin jumelé. Fournir l'élévation arrière avec le voisin jumelé. Les deux portes à l'arrière sont hors échelle. Fournir des détails sur les finis de l'ensemble de la maison »;

Plan N°30 : 1210, Lucerne pour « Nouvelle pergola en verre et aluminium sous un balcon en béton existant à l'arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le projet ne s'intègre pas avec la maison et la qualité de construction des résidences de VMR »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.17: 450 Kenaston for "Installing columns with light in the front yard"; REFUSED for the following reasons: "There are enough columns in front of the home, adding new columns will unnecessarily overcharge the front";

Plan No.20: 231 Lazard for "Addition and modifications to the existing facades"; REFUSED for the following reasons: "The Box design to the back must be 'broken'. Colors and material only amplify it";

Plan No.21: 139, Lazard for "Two storeys' rear addition and side addition by adding a side garage with one floor above"; REFUSED for the following reasons: "Garage enlargement: the side facade is the signature of the house and the proposed expansion of the garage distorts the facade and the entrance of the house. The enlargement is too " square ". The acrylic modulation is too institutional. The character of the main volume must be respected. Rear addition: the addition must match the semi-detached home. The addition itself does not integrate with the existing house nor it's neighbor ";

Plan No.23: 2245 Seneca for "Modification to the front facade; changing the brick and stone siding "; REFUSED for the following reasons: "The project does not integrate with the neighboring houses' architecture. Lengthening the garage facade doesn't bring anything to the house. The proposed stone is not appropriated for this project. Examples of finishes shown as examples were installed on multi-family but not single-family projects. The windows to the second floor are too big. This is a kind of project that could fit on a boulevard but not on a residential street like Seneca";

Plan No.27: 1011 McNaughton for "Demolishing and rebuild the existing garage plus the addition of a floor above the garage and a 2-storey extension to the rear"; REFUSED for the following reasons: "The proposed interventions on the front go in the right direction. The side addition' roof must be lowered by at least 12" because it is a secondary volume. The rear addition has to be reviewed and does not integrate with the existing house nor the semi-detached neighbor. Provide the rear elevation with the semi-detached neighbor. The two doors to the back are off scale. Provide details of the finishes of the entire house ";

Plan No.30: 1210 Lucerne for "New glass and aluminium pergola under an existing concrete balcony to the rear"; REFUSED for the following reasons: "The project does not integrate with the house and the quality of construction of the residences in TMR";

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Adoption du Règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

RÉSOLUTION N° 18-04-17

Objet : Adoption du Règlement no 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ a été précédé d'un avis de motion donné le 22 janvier 2018;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-04-17

Subject : Adoption of By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000 was preceded by a notice of motion given on January 22, 2018;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R, Chapter C-19), By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose basis of imposition exceeds \$500,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

23. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 18-04-18

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

RESOLUTION N° 18-04-18

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the April 26, 2018 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the April 26, 2018 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

25. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 4 et 7 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 46.

26. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-04-19

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 18-04-19

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To close meeting at 20:46.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy